

# Négociations des FFRS

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, 377, rue Bank, Ottawa (Ontario) K2P 1Y3  
Factrices et facteurs ruraux et suburbains : Tél. : (613) 236-7238 • Téléc. : (613) 563-7861 • www.cupw-sttp.org

Le 28 janvier 2008

Bulletin de négociation des FFRS n°15

## RÉUNIONS EXPLORATOIRES ENTRE LES PARTIES

Bien que le Syndicat ait identifié les questions qu'il veut soumettre à l'arbitrage, et entrepris les démarches pour obtenir un arbitre, il poursuit néanmoins ses efforts afin de négocier une nouvelle convention collective avec l'employeur.

À cette fin, une série de réunions exploratoires se déroulent depuis une semaine entre les représentantes et représentants du Syndicat et de l'employeur afin de déterminer s'il y a possibilité d'en arriver à une entente avant la fin de janvier.

Le Syndicat estime que ces réunions exploratoires sont importantes, puisqu'il préférerait conclure une entente par voie de négociation plutôt que d'arbitrage. Il prend cette position parce que les parties à la convention collective sont mieux placées pour comprendre les difficultés et les préoccupations des membres et pour apporter à la convention collective des changements susceptibles de les résoudre. Comme le processus d'arbitrage risquerait de durer longtemps, le Syndicat se soucie de la période pendant laquelle les membres seraient privés alors des améliorations à leurs conditions de travail et à leurs avantages sociaux.

Cela ne signifie pas pour autant que le Syndicat acceptera n'importe quelle proposition patronale et qu'il renoncera à ses propres revendications afin d'obtenir une nouvelle convention collective. L'employeur doit évidemment examiner attentivement les propositions syndicales. Il ne doit pas s'attendre à ce que le Syndicat accepte des propositions patronales qui sont insatisfaisantes ou qui ne répondent pas aux nombreuses préoccupations soulevées par les membres.

### Poursuite du processus d'arbitrage

Outre les tentatives que le Syndicat a engagées pour négocier une convention collective, il continue à se préparer à l'arbitrage, au cas où les parties décideraient d'engager ce processus. Les membres du Comité de négociation continuent d'examiner les questions soumises à l'arbitrage, à identifier des témoins possibles et à préparer la cause du Syndicat, de sorte que la preuve qu'il présente à l'arbitre soit des plus convaincantes.

### Le soutien des membres est indispensable

À mesure que se poursuivent nos discussions avec l'employeur et notre préparation à l'arbitrage, les membres devraient continuer à soutenir le Comité de négociation en lisant les bulletins, en consultant le site web du Syndicat et en participant aux activités prévues par le comité exécutif de leur section locale.

Solidarité,



Donald Lafleur

4<sup>e</sup> vice-président national et négociateur en chef

2005-2008/354  
lk/sepb 225 - /cd scfp 1979

Protecting our jobs and public postal service

377 Bank Street, Ottawa, Ontario K2P 1Y3 • tel. (613) 236-7238 • fax (613) 563-7861 • www.cupw-sttp.org

CUPE SCSFP